



# SCE : le meilleur des CE

## Recevez les 200 euros que vous n'avez pas mangés !

Octobre 2011 - IL

► **Restauration : 200 €/ salarié récupérés par la CFE-CGC/UNSA au CE de SCE**

**Le budget défini pour la restauration collective d'entreprise représente environ 600 euros par personne et par an.** La loi prévoit qu'il soit géré par les CE. A France Télécom, lors de leur mise en place, tous les CE ont choisi de laisser la Direction continuer à gérer les restaurants d'entreprise. Constatant que le budget de la restauration et des aides sociales d'urgence n'étaient pas correctement gérés, la CFE-CGC/UNSA a demandé des comptes.

Le 1er décembre 2009, après plusieurs sommations restées sans effet, les élus de la CFE-CGC/UNSA, majoritaires au CE de SCE, **et contre l'avis des autres élus**, assignent la Direction de France Télécom en justice pour que l'argent indûment prélevé soit rendu aux personnels. La décision du 17 mai 2011 « condamne [notamment] la société France Télécom à payer au comité d'établissement de SCE

- 1 121 553 euros au titre du solde de la dotation aux activités sociales et culturelles de 2005 à 2008
- 125 211 euros au titre des aides remboursables de 2005 à 2007 »

**Cela représente 200 euros par salarié.**

► **A SCE, les personnels percevront leurs 200 euros dès 2011**

Mauvaise joueuse, la Direction de France Télécom a fait appel du jugement, bloquant pour le moment le versement des sommes dues au CE de SCE.

Néanmoins, et après avis de l'expert comptable indépendant du CE, les élus CFE-CGC/UNSA (**les autres syndicats ont voté contre**) ont pris la décision de reverser l'argent aux personnels dès 2011 : **la gestion exemplaire des comptes du CE de SCE permet de disposer des sommes nécessaires.**

► **Tous les personnels devraient en bénéficier... mais les autres organisations syndicales refusent de faire le nécessaire !**

Tous les personnels de l'UES (Unité Économique et Sociale) de France Télécom SA sont fondés à recevoir un montant de 200 euros (net de charges sociales et d'impôts). Une seule condition : le CE des personnels concernés doit avoir attaqué la Direction pour récupérer l'argent. **Mais lors du CCUES du 13 février 2009, la majorité des autres syndicats a voté contre la procédure juridique, qui n'a donc pas pu être menée à l'échelle de toutes les divisions de l'UES France Télécom SA !**

### **Au CE de SCE :**

**1 000 € en moyenne en 2012  
+ 200 € pour tous dès 2011**

**Grâce aux élus CFE-CGC/UNSA au CE de SCE, les personnels toucheront :**

- 1 000 € en moyenne en 2012 via le Tableau Magique
- **200 € supplémentaires dès 2011**, en compensation des sommes détournées par la Direction de France Télécom sur le budget restauration.

### **Dans les autres CE :**

**la moitié des salariés touche moins de 400 € ... + 0 €**

- Des règles d'attribution opaques et complexes
- Un Quotient Familial intrusif et beaucoup moins égalitaire qu'on ne le croit : les plus riches ont les moyens de défiscaliser et d'optimiser leur QF. 30% des ayant-droits perçoivent 70% du budget, et beaucoup ne touchent rien du tout !
- Des frais de gestion qui englobent une part importante du budget
- **Aucune compensation** pour le budget qui aurait du leur être attribué pour la restauration collective.

**Qu'allez-vous choisir pour 2012-2014 ?**

Cependant, la pétition mise en œuvre par la CFE-CGC/UNSA [<http://www.cfecgc-unsaf-orange.org/201106212219/activites-sociales-et-culturelles/pour-recuperer-200-%E2%82%AC-par-personne-battez-vous-avec-nous.html>] depuis juin 2011 a connu un vif succès auprès des personnels, ce qui semble décider les élus des autres organisations syndicales à engager la procédure juridique, comme à VMF [<http://www.cfecgc-unsaf-orange.org/201108272392/vmf/le-ce-demande-la-restitution-aux-salaries-du-reliquat-de-budgets-restauration.html>].

# Depuis 2007, seule la CFE-CGC/UNSA s'engage avec le Tableau Magique



**BONUS**  
Bonus Garde d'Enfant jusqu'à 600 € par enfant  
Bonus Vacances Enfant jusqu'à 800 € par enfant

**LE TABLEAU MAGIQUE**

Classification	Sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfant	enf. Sup
B / I.2 - I.3	1 100 €	1 270 €	1 430 €	1 590 €	160 €
C / II.1 - II.2	1 020 €	1 180 €	1 340 €	1 500 €	160 €
D / II.3 à III.1	930 €	1 090 €	1 250 €	1 410 €	160 €
D bis / III.2 - III.3	840 €	1 000 €	1 160 €	1 320 €	160 €
E / IV.1 - IV.2	750 €	910 €	1 070 €	1 230 €	160 €
F / IV.3 - IV.4	660 €	820 €	980 €	1 140 €	160 €
G / IV.5 - IV.6	90 €	250 €	410 €	570 €	160 €

Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) à France Télécom Orange, hors restauration, représente environ 1000 euros par personne. Avec le Tableau Magique, la répartition de cette somme est définie en fonction de la classification et du nombre d'enfants. Chacun connaît à l'avance le montant auquel il a droit et peut commander librement et gratuitement des chèques vacances, chèques culture, chèques cadeaux, billets de spectacles, tickets de cinéma, ou choisir de faire financer ses vacances, ses activités sportives ou culturelles, sans avoir besoin d'avancer les fonds pour bénéficier de ses droits.

Dans tous les CE où elle sera majoritaire, la CFE-CGC/UNSA s'engage à mettre en place le Tableau Magique, comme elle l'a fait à SCE (Orange Business Services) depuis 2007.

**Votez CFE-CGC/UNSA !**

Pour en savoir plus : [www.lemeilleurdesce.com/](http://www.lemeilleurdesce.com/)



- ➔ Des règles de redistribution simples, équitables, transparentes et définies à l'avance
- ➔ Aucune avance d'argent pour bénéficier de vos prestations
- ➔ Un guichet unique : votre CE d'établissement, le CE de SCE
- ➔ Un large choix de prestations qui vous permet de bénéficier de votre CE selon vos souhaits
- ➔ Une gestion rigoureuse (avec très peu de frais de gestion)
- ➔ La défense de vos droits face à la Direction

**Au CE de SCE, 97% des personnels touchent effectivement ce qui est prévu dans le Tableau Magique.  
Pour 2012, c'est 1 000 euros par personne en moyenne.**

En savoir plus :  
[www.lemeilleurdesce.com](http://www.lemeilleurdesce.com)

## Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Thierry Chatelier - 06 70 20 76 89  
Gil Procureur - 06 30 17 50 53  
Joëlle Lebat-Tokol - 06 30 39 31 41  
Christian Lamotte - 06 73 98 66 07

**24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés**



**Cadres et non cadres, plus d'infos sur :**  
[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

**nos lettres :**

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : [info@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:info@cfecgc-uns-ft-orange.org)

**nos blogs :**

- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
- [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)

<http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>

<http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC/UNSA  
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/tracts-et-publications/>